



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 16 février 2023

<u>Date de la convocation :</u> 11 février 2023	L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 16 février à dix-neuf heures trente,
<u>Date d'affichage :</u> 11 février 2023	les membres du Conseil Municipal proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.
En exercice : 15	<u>Etaient présents :</u>
Présent : 13	Karine KAUFFMANN, Maire
Votants : 15	Cécile BITOUN, Eric CHANTOT, Cécile CUIEL, Carla FICUCIELLO, Patrick FOURNIER, Bernard JUERY, Eric LAURENT, Laurence LELARGE, Manuel LEON, Philippe MARTINET, Angelina MOYET, Apolline SCHRECK, conseillers municipaux.
	<u>Etaient absents excusés :</u>
	Sylvain IGUNA (pouvoir donné à Eric LAURENT) Geneviève PINÇON (pouvoir donné à Apolline SCHRECK)
	Secrétaire de séance : Cécile BITOUN

**III - ANNULLATION DE LA DELIBERATION N° II DU 10/06/2021 -
INCORPORATION D'UN BIEN SANS MAITRE DANS LE DOMAINE
COMMUNAL - 19, RUE DE VERDUN, PARCELLE CADASTRALE A1268**

Exposé de M. JUERY :

Par délibération n° II en date du 10/06/2021, la commune a incorporé dans son domaine communal le bien sans maître situé 19 rue de Verdun, parcelle cadastrale A1268.

Ce bien est constitué d'une maison en état d'abandon dont l'accès se fait par un passage commun en indivision au tiers indivis, parcelle cadastrale référencée A2177, qui doit également être incorporée au domaine communal.

La délibération précitée ne faisant pas référence à cette parcelle cadastrale, il convient de l'annuler et d'en reprendre une nouvelle afin de permettre l'incorporation de la parcelle A2177, au tiers indivis.

Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° II en date du 10/06/2021, relative à l'incorporation du bien sis 19 rue de Verdun, référence cadastrale A1268, et présumé sans maître, dans le domaine communal,

Vu la commission des finances en date du 11/02/2023,

Mairie de Médan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département des Yvelines • Arrondissement de Saint-Germain
18, rue de Verdun - 78670 MÉDAN - (ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h) - Tél. : 01 39 08 10 10
Email : comunedemedan.accueil@orange.fr - N° SIRET 217 803 840 000 16

REÇU EN PREFECTURE

Le 17/02/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-978-217803840-20230217-11116#223-0



Considérant qu'il convient d'annuler la délibération pré-citée qui omet l'incorporation de la parcelle A2177 au tiers indivis,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- d'annuler la délibération n° II en date du 10/06/2021, relative à l'incorporation du bien sis 19 rue de Verdun, référence cadastrale A1268, et présumé sans maître, dans le domaine communal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Médan, le 17/02/2023

Le Maire
Karine KAUFFMANN



Rendu exécutoire par :
Dépôt en Sous-Préfecture le 17/02/2023
Et par publication le 17/02/2023

Mairie de Médan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département des Yvelines • Arrondissement de Saint-Germain-lès-Arpentanges
18, rue de Verdun - 78670 MÉDAN - (ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h) - Tél. : 01 39 08 10 10
Email : communedemedan.accueil@orange.fr - N° SIRET 217 803 840 000 16

REÇU EN PREFECTURE

Le 17/02/2023

Application agréée E.legalite.com

99_DE-078-217803840-20230217-III160223-0